

Observation n°175 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'érection de cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

Je note que l'étude acoustique originelle repose sur le projet de norme NFS 31-114 non finalisée. Cette étude est donc illégale, inutilisable.

Je comprends pourquoi le promoteur agit de la sorte, cela lui est favorable mais ce n'est pas légal.

Puisque le bruit est l'un des sujets centraux quant à l'érection de parcs éoliens comme ici à Doussay, ce point clef de l'EP fait que ce projet ne peut recevoir d'avis favorable.

Cordialement,

Anaïs Cheron